

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 JUILLET 2024

## ORDRE DU JOUR :

- ONF - TRAVAUX SYLVICOLES\_ parcelles 8a, 9i, 10i, 26
- PARC EOLIEN DE L'HERBUE \_ avenants au bail emphytéotique.
- PROJET DE SDCI \_ avis sur le schéma départemental de coordination intercommunale.
- CANTINE SCOLAIRE \_ contrat fourniture et livraison des repas année scolaire 2024/2025.
- CANTINE/GARDERIE SCOLAIRE\_ fixation des tarifs demandés aux familles pour l'année scolaire 2024/2025.
- LOCATION SALLE DES FETES BLAISY\_ tarifs de location 2024/2025 pour les activités gymnastique et danse.
- DEMANDE D'ACHAT \_ parcelle communale E83 lieudit " LES CROISETTES".
- ILLUMINATIONS VOIRIE \_ devis décorations extérieures fêtes de fin d'année.
- BUDGET PRINCIPAL- décision modificative N°2.
- QUESTIONS DIVERSES

Convocation affichée le 05 juillet 2024

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 5 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves BILBOT, Maire.

**Présents** : M. Yves BILBOT, Mme Cécile MASSON, M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, Mme Agnès BROCARD, Mme Madeleine CLARA, M. Jean VANDELLE. Mme Brigitte SOUILLIART, M. Stéphane ROUSSELET, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Jean-Paul SITTERLIN.

**Absents/excusés**: Mme Annie DUPUIS, M. Laurent PRELAT (pouvoir à Mr Romain CARLIER excepté sujet parc éolien de l'herbue).

**Secrétaire de séance** : M. Jean VANDELLE.

### Nomination du secrétaire de séance:

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil nomme M. Jean VANDELLE pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Arrêt du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mai 2024.**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2024.

## ONF-TRAVAUX SYLVICOLES D'ENTRETIEN DANS LA FORET COMMUNALE PARCELLES 8a, 9i, 10i et 26

N°2024-41

Le Maire présente à l'assemblée un devis de l'ONF concernant des travaux d'entretien à effectuer dans la forêt communale conformément au plan d'aménagement 2023/2042 approuvé par le Conseil Municipal en octobre 2022 (délibération N°2022-60 du 24/10/2022).

Ces travaux concernent les parcelles 9i et 10i avec l'ouverture de cloisonnements, la parcelle 26 pour de la maintenance de cloisonnements et la parcelle 8a avec de la maintenance de cloisonnement et un dégagement manuel de la régénération naturelle.

Un montant estimatif de 8405€ a été inscrit au budget de l'exercice en dépense de la section d'investissement pour ce dossier.

AINSI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux sylvicoles à entreprendre sur les parcelles 8a, 9i, 10, et 26 tels qu'ils sont décrits ci-dessus,
- **APPROUVE** le devis de l'ONF concernant ces travaux pour un montant de 7635.77€ HT soit 8399.36€ TTC,
- **RAPPELLE** que les crédits ont été inscrits au budget de l'exercice au compte 2117 opération 525.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

## PARC EOLIEN DE L'HERBUE-AVENANTS AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ET AUX ACTES DE CONSTITUTION DE SERVITUDE

N°2024-42

Le Maire rappelle à l'assemblée la signature, le 02 octobre 2019, du bail emphytéotique et des actes de constitution de servitude avec la société WP France concernant le dossier du parc éolien de l'HERBUE à Saint-Rémy.

La durée de la condition suspensive indiquée dans les documents était de 5 ans. Le Maire rappelle que la condition suspensive concernait la réalisation de l'emprunt par la société, lui permettant de développer, d'acquérir et de construire la centrale éolienne. Cette condition suspensive arrive donc à échéance au 02 octobre 2024.

A ce jour le financement n'est toujours pas réalisé et il convient de proroger la condition suspensive par avenants aux contrats existants. Maître GODARD, notaire à Montbard représentant la commune dans ce dossier a informé la Commune de la transmission des avenants par WP France.

AINSI,

- Après avoir entendu les explications du Maire sur ce dossier,
- Après avoir pris connaissance des avenants au bail emphytéotique et aux actes de constitution de servitude,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la nécessité de proroger la condition suspensive mentionnée dans le bail emphytéotique du parc éolien de l'herbue (y compris les 2 actes de constitution de servitude),
- **PREND ACTE** que la condition suspensive est prorogée de 5 ans,

- **APPROUVE** en conséquence les avenants présentés,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en rapport avec ces dispositions et notamment les actes notariés à venir.

Délibération transmise en sous-préfecture le **10/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

## AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COORDINATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

N°2024-43

- VU** la loi de réforme des collectivités territoriales (dite loi RCT) N°2010-1563 du 16 décembre 2010,
- VU** l'article 35 de cette loi, codifié à l'article L.5210-1-1 du Code Général des collectivités territoriales, prévoyant l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) dont l'objet était d'évaluer la pertinence de la carte intercommunale et de la faire évoluer,
- VU** la création du premier schéma en 2011,
- VU** la loi " engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique " du 27 décembre 2010 modifiant notamment les conditions de révision dudit schéma,
- VU** notamment les préoccupations liées à l'évolution du climat ces dernières années, nécessitant la révision du SDCI,
- VU** la présentation faite par Mr le préfet le 24 avril dernier, du nouveau projet de schéma aux membres de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale)
- CONSIDERANT** que les communes concernées par les propositions de modifications de la situation existante en matière de coopération intercommunale, doivent se prononcer sur le projet de révision,
- VU** le courrier de Mr le préfet daté du 07 mai 2024, reçu en mairie le 03 juin 2024, sollicitant l'avis de la commune,
- VU** le courrier de Mr le Président du Conseil Départemental informant la municipalité sur les enjeux de cette démarche de révision,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable au projet de révision du Schéma Départemental de Coordination Intercommunale.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

## CANTINE SCOLAIRE-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DES REPAS

N°2024-44

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de renouveler le contrat de fourniture et de livraison des repas de la cantine scolaire.

Il donne lecture d'un courrier d'information de la société BOURGOGNE REPAS en charge de la prestation depuis 2 ans, justifiant les motifs d'une légère augmentation du tarif du repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 qui passera de 3,56€ TTC à 3,62€ TTC.

Le Maire invite l'assemblée à approuver ces nouveaux tarifs et à l'autoriser à signer le contrat annuel présenté par BOURGOGNE REPAS.

AINSI,

Après avoir pris connaissance des documents présentés,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de fourniture des repas de la cantine scolaire avec la société BOURGOGNE REPAS domiciliée à CUISERY (71), à compter du 01/09/2024,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat pour l'année scolaire 2024/2025.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

### CANTINE/GARDERIE SCOLAIRE- FIXATION DES TARIFS DEMANDES AUX FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

N°2024-45

Comme tous les ans à pareille époque, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les tarifs de la cantine/garderie qui seront demandés aux familles pour l'année scolaire 2024/2025, soit à compter de septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire.

AINSI,

Considérant l'augmentation du tarif des repas par la société BOURGOGNE REPAS,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** comme ci-dessous les tarifs de la cantine/garderie pour l'année scolaire 2024/2025 :

Repas : unité	3,60€
Garderie : tarif à l'heure	1,85€
Tarif garderie + repas : horaire 11h45-13h45 soit 2h. Garderie 2 h : prix forfaitaire 2,15€ Repas : 3,60€	5,75€

- **RAPPELLE** que les règlements des factures adressées aux familles pourront être encaissés par la régie de recettes N°2252.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

### LOCATION SALLE DES FETES DE BLAISY-TARIF DE LOCATION 2024/2025 POUR LES ACTIVITES GYMNASTIQUE ET DANSE

N°2024-46

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°2016-84 en date du 10 octobre 2016 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord pour la location de la salle des fêtes rue de Blaisy à Mme Céline

CAILLET, éducatrice sportive en vue de la pratique des activités sportives pour les adultes et pour les enfants.

Mme CAILLET sollicite ainsi chaque année le Conseil Municipal pour le renouvellement de la location à compter de septembre pour une période d'un an.

AINSI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE** son accord à la location de la salle des fêtes rue de Blaisy à Mme Caillet dans le cadre de ses activités d'éducatrice sportive ;
- **FIXE** le tarif de location pour la saison 2024/2025, de septembre à juin, comme ci-dessous :

jours	horaires	Libellé activité	tarifs
LUNDI	17h-18h	MULTI SPORT ENFANTS	2,10€
MARDI	15h-16h	RENFORCEMENT MUSCULAIRE DOUX ADULTE	2,10€
	17h-18h	EVEIL CORPOREL ENFANTS	2,10€
	18h30-19h30	RENFORCEMENT TONIQUE ADULTE	2,10€
JEUDI	17h-18h	MULTISPORTS ENFANTS	2,10€
	18h30-19h30	RENFORCEMENT TONIQUE ADULTE	2,10€
	19h30-20h30	AERODANSE ADULTES	2,10€

- **DIT** que la consommation éventuelle de gaz utilisé pour le chauffage sera facturée au prix fixé par le Conseil pour une location habituelle,
- **IT** que le paiement des factures pourra être encaissé par la régie de recettes N°2251.

Délibération transmise en sous-préfecture le **11/07/2024**  
Publiée sur papier le : **12/07/2024**

## DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE E83

N°2024-47

**Mr Patrick Vautrain intéressé ne prend pas part aux débats ni au vote.**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr CHARLOT Romain et de Mme CLAPIN Stéphanie domiciliés 22 rue de Chaumour à Saint-Rémy, qui souhaitent acquérir une bande de terrain, cadastrée E 83 au lieudit "LES CROISSETTES ", toute proche de leur domicile, Cette parcelle d'une surface de 1215m<sup>2</sup> appartient à la commune.

Le Maire présente un plan cadastral à l'assemblée pour situer la parcelle et sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la vente et sur le prix en cas accord.

AINSI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la vente de la parcelle cadastrale référencée E83, d'une superficie de 1215m<sup>2</sup> à Mr CHARLOT Romain et à Mme CLAPIN Stéphanie, tous deux domiciliés 22 rue de Chaumour à Saint-Rémy,
- **FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> à 1,20€, soit un prix de 1458€ pour la totalité de la parcelle d'une surface de 1215m<sup>2</sup>,
- **PRECISE** que les frais éventuels liés à l'intervention d'un géomètre ainsi que les frais de notaire liés à la vente seront totalement à la charge des demandeurs.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier et notamment l'acte de vente qui sera établi par le notaire.

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/07/2024  
Publiée sur papier le : 12/07/2024

## VOIRIE-ILLUMINATIONS POUR LES FETES DE FIN 'ANNEE ACHAT DE DECORATIONS EXTERIEURES

N°2024-48

Le Maire présente à l'assemblée le programme annuel des dépenses prévues pour les illuminations des rues du village pour les fêtes de fin d'année. Cette année le projet d'illuminations concerne le rond-point de la Brenne.

Il est rappelé que la commande est établie chaque année à la suite d'une visite en mairie d'un représentant d'une société spécialisée dans ce type de décorations. Le choix de cette période, hors saison, permet d'obtenir des remises très importantes sur les articles.

Ainsi, le Maire présente un devis de la société BLACHERE ILLUMINATION d'un montant de 1464,00€ HT soit 1756,80€ TTC et laisse la parole à Agnès BROCARD en charge du dossier pour présenter le détail des achats.

AINSI,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat de nouvelles décorations extérieures pour les fêtes de fin d'année ;
- **APPROUVE** le devis de la société BLACHERE ILLUMINATION domiciliée à APT (84) pour un montant de 1464,00€ HT soit 1756,80€ TTC.
- **RAPPELLE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice au compte 2158 opération 189.

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/07/2024  
Publiée sur papier le : 12/07/2024

## BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°2

N°2024-49

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de voter les crédits supplémentaires suivant au budget PRINCIPAL de l'exercice 2024 :

CHAPITRES DEPENSES	COMPTES DEPENSES	OPERATION	NATURE	MONTANT
21	212	522	Aménagement terrain de la Brenne	-6700,00
023	023		VIRT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.	-5100,00
			<b>TOTAL</b>	<b>-11800,00</b>

CHAPITRES RECETTES	COMPTES RECETTES	OPERATION	NATURE	MONTANT
13	1323	526	Subvention "amendes de police" trottoir rue de Blaisy	-1600,00
021	021	OPFI	VIRT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.	-5100,00
			<b>TOTAL</b>	<b>-6700,00</b>

Délibération transmise en sous-préfecture le 11/07/2024  
Publiée sur papier le : 12/07/2024

## QUESTIONS DIVERSES

### information des membres du conseil Municipal

Un pot de départ est organisé le 17 juillet en vue du départ à la retraite de l'institutrice Mme GAUVENET.

### Voirie communale

- Certains panneaux de la signalisation routière sont à remplacer. Un contrôle sera effectué sur le territoire de la commune pour les identifier.
- Relance sur le projet de "sens unique" de la rue de Blesseau.
- mesures à prendre pour le stationnement dangereux et abusif dans la rue de Dijon sur le trottoir devant les maisons.
- pose de miroirs dans certaines rues (rue des juifs, rue de Blaisy...).

Les délibérations N° 2024-41 à N° 2024-49 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents M. Yves BILBOT, Mme Cécile MASSON, M. Hervé CULAS, M. Patrick VAUTRAIN, M. Romain CARLIER, Mme Agnès BROCARD, Mme Madeleine CLARA, M. Jean VANDELLE. Mme Brigitte SOUILLIART, M. Stéphane ROUSSELET, M. Jean-Marc GUELDRY, M. Jean-Paul SITTERLIN.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

M. Jean VANDELLE

M. Yves BILBOT

En application de l'article L.2121-25 du code Général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de la présente séance a été affichée à la mairie le 12 juillet 2024.